

**COMPOSITION DES JURYS**  
**IAE Dijon**  
**Année universitaire 2025-2026**

**Le Président de l'Université Bourgogne Europe**

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;  
VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;  
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;  
VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;  
VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;  
VU les arrêtés de délégation de signature du Président prévoyant que les jurys d'examens sont désignés par les directeurs des composantes ;  
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le jury du **Master 1 mention Sciences du Management parcours International Management and Sustainability (IMS)** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2025-2026

**Président : M. Jean-Baptiste WELTE, professeur des universités**

**Membres :**

Mme Aan BHARDWAJ, enseignante vacataire

Mme Véronique COLLANGE, maître de conférences

M. Slimane HADDADJ, professeur des universités

M. Gregory WEGMANN, vice-président, professeur des universités

**Article 2 :**

La directrice de l'IAE est chargée de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'IAE Dijon et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 14/11/2025

Pour le Président,  
La Directrice de l'IAE Dijon

Mme Mathilde PULH

